



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse de prix du médicament Sterdex

Question écrite n° 16505

Texte de la question

Mme Françoise Buffet interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la baisse de prix du médicament Sterdex arrêtée dans le cadre d'une convention avec le Comité économique des produits de santé, qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 2026. Le prix fabricant hors taxes de ce médicament doit passer de 1,91 euro à 1,61 euro, soit une baisse de 30 centimes représentant près de 16 % de son prix actuel. Cette pommade ophtalmique, fabriquée en France par les laboratoires Théa, est utilisée dans le traitement de certaines inflammations et infections de l'œil, notamment dans les suites d'une intervention chirurgicale. Elle est dépourvue de générique directement substituable et a déjà fait l'objet de tensions d'approvisionnement en 2023. Selon les estimations de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, cette baisse représenterait une perte de plus d'un million d'euros pour le fabricant, contre une économie attendue inférieure à 350 000 euros par an pour l'assurance maladie. Une telle disproportion fait craindre que cette baisse ne compromette, à terme, la production et la disponibilité du Sterdex en France, dont le prix déjà très faible laisse peu de marge pour absorber les coûts de fabrication et son maintien sur le marché. Aussi, elle souhaite connaître les motifs ayant conduit le CEPS à retenir cette baisse, ainsi que les garanties obtenues auprès des laboratoires Théa quant au maintien de la production et de l'approvisionnement du marché français.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Buffet](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16505

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5890